

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2008

Le 18 Décembre 2008 à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Livry-Gargan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain CALMAT, Maire, suite à la convocation faite le 2 décembre 2008.

Etaient présents : M. Alain CALMAT, M. Pascal POPELIN, M. Jean-Claude VINCENT, M. François-Xavier ROBILLARD, Mme Danièle MARINI, Mme Jeanne SULTAN-MAUPAS, M. Serge LE BOZEC, M. Georges GUILBERT, Mme Marie-Laure HODE, Mme Madeleine LEMAIRE, M. Alain LANGUEDOC, M. Gérard COSIMI, M. FLIKIER Henri, Mme Marthe GUEZ, Mme Yvette COLSON, Mme Rose-Marie CHEVALIER, M. Jacques DJENGOU, M. Jean-Luc AUGER, Mme Françoise BITATSI TRACHET, M. Nourradine ETTAJANI, Mme Murielle MARUCCI BONSALL, Mme Bulle BARDOUX, Mme Sophie BIDAULT, Mme Magali DAUBA, M. Xavier HEBERT, M. Armen PAPAZIAN, Mme Bernadette PIRON RENAULT, M. Dan STEINFELD, M. Sébastien CONSTANT, Mme Michèle TARTARE, M. Pierre PERRET, M. Philippe ARNAUD, M. Sébastien GASPARD, Mme Isabelle BRYON, M. Gérard PRUDHOMME,

Excusés : Mme Monique GOVET représentée par Mme Françoise BITATSI TRACHET, M. Jean-François MAGNIEN représenté par M. Pascal POPELIN jusqu'à la délibération 2008-12-30 inclus, Mme Laurence KHLOYAN représentée par M. Alain LANGUEDOC, Melle Elodie MOTTE représentée par M. Jean-Claude VINCENT.

Les Conseillers Municipaux présents ou représentés, formant la majorité des Membres en exercice, lesquels sont au nombre de 39, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une Secrétaire de séance prise dans le sein du Conseil Municipal, Mme Sophie BIDAULT a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès-verbal du 25 septembre 2008 est adopté à l'unanimité,

Fait connaître les décisions n° 2008-111 à 2008-157 qu'il a été amené à prendre dans le cadre de sa délégation (article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales).

2008- 12-01-INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ANNEE 2009 A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- d'attribuer les majorations d'indemnités de fonction du maire et des adjoints prévues à l'article L 2123-22 du code général des collectivités territoriales :

- 15% au titre de commune chef-lieu de canton,

- Indemnités de fonction correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure, au titre de commune attributaire de la D.S.U.
- Compte-tenu des majorations, de fixer le montant mensuel des indemnités de fonction versées en 2009 et à compter du 1^{er} janvier 2009 au maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux.

Indemnité brute mensuelle du maire

110% de l'indice brut 1015 (avec application du critère D.S.U. qui entraîne le passage à la strate démographique supérieure).

Majoration de 15% (catégorie de 20 000 à 49 999 habitants) au titre de commune chef-lieu de canton.

Indemnités brutes mensuelles des adjoints

Par adjoint 44% de l'indice brut 1015 (avec application du critère D.S.U. qui entraîne le passage à la strate démographique supérieure).

Majoration de 15% (catégorie de 20 000 à 49 999 habitants) au titre de commune chef-lieu de canton.

Indemnités brutes mensuelles des adjoints et des conseillers municipaux

Une enveloppe indemnitaire est constituée par le montant total des indemnités maximales allouées au maire et à la totalité des onze adjoints soit 4 634,32 euros et 20 205,24 euros

Cette enveloppe de 24 839,56 euros sera répartie de la façon suivante pour chacun des 39 élus.

- pour le maire : 18,448%
- pour chacun des 11 adjoints : 5,809%.
- pour chacun des 5 conseillers municipaux délégués : 2,501%.
- pour 22 conseillers municipaux : 0,234%.

Les revalorisations futures des indemnités sur la base des taux maximum seront applicables. En cas de départ d'un élu l'indemnité sera versée à son remplaçant.

2008-12-02- INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Sur proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'allouer à Monsieur le Trésorier Principal de Livry-Gargan, l'indemnité de conseil prévue selon les modalités décrites ci-dessus pour la période de 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 au titre du budget principal et annexes de la ville de Livry-Gargan.

2008-12- 03- CREATION DE POSTES

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE au 1^{er} janvier 2009 les créations de postes suivantes :

1 poste de Directeur Général des Services des communes de 40 à 80 000 habitants

4 postes de Directeur Général Adjoint des Services des communes de 40 à 80 000 habitants

1 poste de Directeur général des Services Techniques des communes de 40 à 80 000 habitants

1 poste Administrateur Territorial

3 postes de Directeur Territorial

1 poste Technicien Supérieur Chef.

1 poste Assistant Territorial Spécialisé Enseignement Artistique à temps incomplet à raison de 13 heures hebdomadaires.

2008-12-04- CREATION DE POSTES SUPPLEMENTAIRES D'ANIMATEURS NON TITULAIRES

Sur proposition de Mme Dauba, Conseillère municipale déléguée,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE la création de 10 postes supplémentaires à temps incomplet d'agents pouvant être recrutés temporairement pour chaque service périscolaire

- garderies du matin, ramassage par car et pédibus
- garderies du soir
- pause méridienne

AUTORISE la création de 3 postes supplémentaires à temps incomplet d'agents pouvant être recrutés temporairement pour la direction d'un accueil de loisirs sans hébergement

2008-12-05-AUGMENTATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE LA VACATION GYMNASTIQUE DANS LES CRECHES ET DANS LA PASSERELLE « VENDOME ».

Sur proposition de Mme Hode, Adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la vacation gymnastique dans les crèches et dans la passerelle « vendôme » créée par la délibération 2007-12-15 du 20 décembre 2007 est portée à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2009.

2008-12-06- ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES PARIS METROPOLE

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité pour par 35 voix et 4 abstentions (Mme Tartare, M. Perret, M. Arnaud, M. Gaspard)

DEMANDE à M. le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert d'études Paris métropole,

APPROUVE les statuts du syndicat mixte ouvert Paris Métropole ci-annexés,

DECIDE l'adhésion de la commune de Livry-Gargan au syndicat,

DESIGNE comme représentant titulaire de la commune :

- M. le Maire

DESIGNE comme suppléant de la commune :

- M. Popelin

2008-12-07- INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M14 RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de fixer à 200 euros le seuil des rattachements et produits de la section de fonctionnement et ce, à compter de l'exercice 2008

PRECISE que toute dépense engagée ayant donné lieu à service fait avant le 31 décembre ou produit générant des droits acquis à cette même date (facture ou pièce justificative non parvenue à la clôture de l'exercice), inférieur ou égal à 200 euros ne sera pas rattaché à l'exercice considéré.

2008-12-08- EXERCICE 2008 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de M. Popelin, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les dispositions budgétaires retracées dans la décision modificative n° 1 du budget du service annexe de l'assainissement 2008, et ce, conformément au tableau ci-après :

Section d'exploitation

Dépenses

CHAPITRE	NATURE	LIBELLE COMPTE NATURE	BP 2008	Reports 2007	D.M. N° 1 Propositions du Maire	D.M. N° 1 Vote Conseil Municipal
67	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	1 000,00	/	15 611,75	15 611,75
011	6152	ENTRETIEN ET REPARATION	420 000,00	/	-15 611,75	-15 611,75
		TOTAL			0,00	0,00

PRECISE que la décision modificative n° 1 du service annexe de l'assainissement n'a aucun impact sur le montant global de la section d'exploitation puisqu'elle a pour objet d'enregistrer un virement de crédit en chapitre.

PRECISE que la section d'investissement demeure inchangée.

2008-12-09-AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET VILLE EXERCICE 2009

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2009 dans les conditions ci-après définies :

DEPENSES

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TOTAL CHAPITRE 20 23 510,00 €

CHAPITRE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

TOTAL CHAPITRE 204 341 655,00 €

CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TOTAL CHAPITRE 21 700 080,00 €

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

TOTAL CHAPITRE 23 703 300,00 €

TOTAL GENERAL 1 768 545,00 €

2008-12-10- AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2009

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe du service de l'assainissement avant l'adoption du budget primitif 2009 dans les conditions ci-après définies:

DEPENSES

CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TOTAL CHAPITRE 20 2 000,00 €

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

TOTAL CHAPITRE 23 185 000,00 €

2008-12-11- AUTORISATION SPECIALE D'OUVERTURE DE CREDITS SECTION D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE DE LA « RESIDENCE JEAN LEBAS » - EXERCICE 2009

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe de la résidence Jean-Lebas avant l'adoption du budget primitif 2009 dans les conditions ci-après définies:

DEPENSES

CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS

TOTAL CHAPITRE 23

30 000,00 €

2008-12-12-ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION AU CCAS - EXERCICE 2009

Sur proposition de Mme Sultan-Maupas, Adjointe au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un acompte de 300 000 euros sur l'exercice 2009 au CCAS, avant le vote du Budget Primitif 2009.

2008-12-13-APCP 2008 – ADAPTATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2008

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder, avant la clôture de l'exercice 2008, aux aménagements des autorisations de programme et de crédits de paiement (APCP) relatifs à l'exercice 2008 selon les cas de figure ci-dessus exposés.

2008-12-14-PRECISION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE D'OPERATIONS FINANCIERES UTILES A LA GESTION DES EMPRUNTS

Sur proposition de M. Popelin, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : Opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Le conseil municipal donne délégation au maire pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts pendant toute la durée de son mandat.

Le maire reçoit délégation aux fins de :

- procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice.
- et plus généralement décider de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

ARTICLE 2 : Information au conseil municipal des opérations réalisées

Le conseil municipal sera tenu informé par le maire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation dans les conditions prévues par l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

2008-12-15- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE DEPOT DES FONDS AUPRES DE L'ETAT

Sur proposition de M. Popelin, Vice-Président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : Le maire pourra pour la durée de son mandat prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat, en application des I et II de l'article L.1618-2 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire pourra passer les actes nécessaires à cet effet.

Article 2 : Le conseil municipal sera tenu informé par le maire des opérations réalisées dans le cadre de la présente délégation dans les conditions prévues par l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

2008-12-16- FIXATION DES DIFFERENTS TARIFS COMMUNAUX DU SERVICE

ECONOMIQUE ET DU SERVICE URBANISME

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

FIXE comme suit les tarifs et redevances concernant les différents droits énumérés ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2009.

Taxe de voirie à perception unique

	BASE DU DROIT	2008	2009
ouverture de porte charretière ou baie de boutique	ml	10,30	10,61
bateau de porte charretière ou de garage	jusqu'à 3 mètres	33,95	34,97

Droits d'occupation du domaine public

	BASE DU DROIT	2008	2009
appareil distributeur de glaces ou rôtissoire et autres	unité	36,21	37,30
étalages, terrasses de café occupant le sol de la voie publique à l'état permanent ou périodique	ml	27,16	27,97

distributeur automatique d'essence implanté sur voie communale	unité	351,96	362,52
pré-enseigne ou chevalet mobile sur trottoir rentré la nuit, porte-menus	unité	84,88	87,43
terrasses de café fermées	m_	74,70	76,94
porte-revues	unité	22,64	23,32
stores, lambrequins, joues etc... suspendus aux marquises ou aux bannes entravant la circulation	ml	4,08	4,20
montres ou vitrines fixes ou mobiles	m_	17,66	18,19
paravent	ml	3,84	3,95
mât ou totem	unité	1 759,80	1 812,59
kiosque à journaux	unité	2 213,60	2 280,01
redevance taxis	mois	5,42	5,58

Droits pour installations sporadiques de courte durée

	BASE DU DROIT	2008	2009
occupation du sol, clos ou non clos de la voie publique (dépôt de matériaux, bois, fer, gravois etc...) échafaudage de pied ou volant d'une durée dépassant 24 heures par jour	m_	2,60	2,68
occupation du sol clos ou non clos de la voie publique par barrière	m_ /mois	9,38	9,66
occupation du sol de la voie	unité/jour	6,23	6,42

publique temporaire par cabane de chantier, véhicule mobile de vente (à l'exception des concessionnaires)			
occupation du sol de la voie publique temporaire par socles en béton pour installation provisoire de chantier	unité/mois	sans objet	30
occupation du sol de la voie publique temporaire par véhicule mobile avec branchements électriques	unité/jour	6,23	6,42
dépôt de benne-container sur la voie publique	unité/jour	18,55	19,11
stationnement de véhicules de déménagement	unité/jour	17,66	18,19
droit de vente de fleurs aux cimetières	m_/jour	9,62	9,91
déballage saisonnier sur les trottoirs	ml/jour	3,04	3,13

Droits de place sur les marchés

<i>CHANZY</i>	2008		2009	
	ABONNÉS	NON ABONNÉS	ABONNÉS	NON ABONNÉS
le mètre linéaire/jour	2,80	3,80	2,80	3,80
stationnement de véhicules côté rue	2,50	3,30	2,50	3,30
droit d'utilisation des prises de courant du marché /jour	0,80	0,80	0,80	0,80
droit d'utilisation des prises de courant du marché/quatorzaine	4,80		4,80	

<i>JACOB</i>	2008		2009	
	ABONNÉS	NON ABONNÉS	ABONNÉS	NON ABONNÉS
le mètre linéaire/jour anciens abonnés	2,80	3,80	2,80	3,80
stationnement de véhicules	2,50	3,30	2,50	3,30
droits d'utilisation des prises de courant du marché/jour	0,80	0,80	0,80	0,80
droits d'utilisation des prises de courant du marché/quatorzaine	3,20		3,20	

2008-12-17- ORGANISATION DE DEUX ANIMATIONS SUR LES MARCHES DE JACOB ET CHANZY LES 20 ET 21 DECEMBRE 2008 DANS LE CADRE DES FETES DE FIN D'ANNEE.

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'organisation des animations devant se dérouler les 20 et 21 décembre 2008 sur les marchés Jacob et Chanzy, telles que décrites ci-dessus.

AUTORISE le maire à signer tous les actes à intervenir dans le cadre de l'application de la présente.

2008-12-18- SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SAISIT la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin que celle-ci émette l'avis prévu à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales

2008-12-19- TARIFS DES CONCESSIONS ET DES CASES DU COLUMBARIUM DES CIMETIÈRES

Sur proposition de M. le maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide l'augmentation des tarifs des concessions de 2,7 % à compter du 02 janvier 2009

CIMETIERES :

concessions de 15 ans, pleine terre 1 place.....	144.00 €
concessions de 30 ans.....	337.00 €
concessions de 50 ans.....	1.431.00 €

Caveaux provisoires :

droit d'entrée.....	4.30 €
droit de séjour (forfait de 4 jours).....	3.70 €
et par jour supplémentaire (avec un maximum d'un mois)	0.92 €

Vacations funéraires :

Arrivée de corps (1 vacation).....	13.30 €
Exhumation de corps (1 vacation).....	13.30 €
Exhumation par corps supplémentaire (1/2 vacation).....	6.65 €
Mise en bière et départ de corps ultérieur (2 vacations).....	26.60 €
Soins de conservation de corps (1 vacation).....	13.30 €

Taxe municipale :

Taxe d'inhumation (cercueil).....	37.80 €
-----------------------------------	---------

COLUMBARIUM :

Concessions de 15 ans.....	268.00 €
Concessions de 30 ans.....	430.00 €
Concessions de 50 ans.....	964.00 €

Tarif des portes des modules :

Trapèze.....	107.00 €
Pétale.....	300.00 €

Taxes municipales :

Taxe d'inhumation (urne).....	32.95 €
Taxe dispersion des cendres.....	10.70 €

2008-12-20- CESSIONS IMMOBILIÈRES PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de la cession par adjudication amiable des biens immobiliers suivants :

DÉCIDE de faire appel au Marché Immobilier des Notaires (MIN),

FIXE les conditions de vente comme suit :

- 31 avenue Jean-Zay (parcelle E 551) d'une contenance cadastrale de 532 m² : mise à prix à hauteur de 255 600 € (*prix de FRANCE-DOMAINES : 284 000 €*).
- 8 avenue du Colonel-Fabien (parcelle A 3179) d'une contenance cadastrale de 305 m² : mise à prix à hauteur de 123 300 € (*estimation de FRANCE-DOMAINES = 137 000 €*).
- 9 allée de Grignan (parcelle E 632) d'une contenance cadastrale de 287 m² : mise à prix à hauteur de 126 000 € (*estimation de FRANCE-DOMAINES = 140 000 €*).
- 5 avenue Winston-Churchill/1 et 3 allée de Grignan d'une contenance cadastrale de 335 m² : mise à prix à hauteur de 129 600 € (*estimation de FRANCE-DOMAINES = 144 000 €*).

2008-12-21-SOCIETE IMMOBILIERE 3F - DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE POUR LA CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS LOCATIFS -25 - 27 BLD GUTENBERG- LIVRY-GARGAN (93190)

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La commune de Livry-Gargan accorde sa garantie pour les remboursements des emprunts, aux conditions définies à l'article 2, pour une somme totale de 3 470 000,00 euros que la société Immobilière 3F se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer 22 logements PLUS et PLAI construction et foncière, sis 25 - 27 bld Gutenberg - Livry-Gargan (93190).

ARTICLE 2 :

Précise que les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des dépôts et Consignations sont mentionnées ci-après :

Caractéristiques des prêts	PLUS construction	PLUS foncier	PLAI construction	PLAI foncier.
Montant du prêt	2 440 000,00€	610 000,00 €	336 000,00 €	84 000,00 €
Durée	35 ans	50 ans	35 ans	50 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel (1)	4,60 %	4,60 %	3,30 %	3,30 %
Taux annuel de progressivité (1)	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Modalité de révision des taux (2)	DL	DL	DL	DL
Indice de référence	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)	Livret A (*)
Valeur d'indice de référence	4.00% (**)	4.00% (**)	4.00% (**)	4.00% (**)
Préfinancement	18 mois	18 mois	18 mois	18 mois
Périodicité des échéances	annuelle	annuelle	annuelle	annuelle
Commission d'intervention	Exonéré	Exonéré	Exonéré	Exonéré

Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Le cas échéant, il est précisé que la baisse de 20 points de base décidée par les pouvoirs publics applicable au taux d'intérêt cesse de s'appliquer dès que le taux du livret A devient inférieur à 2,75 %.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence

1) chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du calcul du prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence*, mais aussi au cas de changement de la réglementation applicable au prêt. Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt, suite à l'évolution de l'indice de référence**

2) Double révisabilité limitée

ARTICLE 3 :

La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit des périodes d'amortissement de 35 à 50 ans, à hauteur de la somme globale de 3 470 000,00 euros

ARTICLE 4 :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus sur l'un ou l'autre prêt, la Commune de Livry-Gargan s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place.

ARTICLE 5 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

ARTICLE 6 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ainsi qu'à la convention sur la réservation des logements à besoin.

2008-12-22- APPROBATION DU DOSSIER RELATIF AU PROJET DE CLASSEMENT DES ALLÉES ESPÉCEL & LUCIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal des allées Espécel et Lucie.

APPROUVE le dossier d'enquête publique.

2008-12-23- RAPPORT ANNUEL DU PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE 2007

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du Conseil Général, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport.

2008-12-24-RAPPORT DE DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE PUBLIQUE POUR LA PERIODE 2007

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du bilan annuel d'exploitation 2007 du délégataire relatif au stationnement payant sur la voirie publique de Livry-Gargan et à la qualité du service public rendu.

2008-12-25- RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2007

Sur proposition de M. Papazian, Conseiller municipal délégué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets relatif à l'année 2007.

2008-12-26- RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION RELATIF A L'ANNEE 2007

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2007.

2008-12-27- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°6 : CLOISONS – DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS - MARCHE N°2007-039 - Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°6 : Cloisons – Doublage – Faux plafonds - Marché n°2007-039, pour un montant de 1 480,00 HT (1 770,08 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 56 493,00 € HT (67 565,63 € TTC) à 57 973,00 € HT (69 335,71 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-12-28- FOURNITURE DE MATERIAUX DESTINES A LA REGIE BATIMENTS

Approbation de lancement de procédure et autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne pour la fourniture de matériaux destinés à la régie bâtiments.

AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant et les marchés correspondant après attribution par la Commission d'Appel d'Offres

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2009

2008-12-29- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN VESTIAIRE ET D'UN LOCAL TECHNIQUE POUR LE RUGBY AU STADE AMV - LOT N°4 : BATIMENT MODULAIRE - MARCHE N°2007-076 - Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux de construction d'un vestiaire et d'un local technique pour le rugby au stade AMV – Lot n°4 : Bâtiment modulaire – Marché n°2007-076, pour un montant de 6 030,00 HT (7 211,88 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 295 550,00 € HT (353 477,80 € TTC) à 301 580,00 € HT (360 689,68 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-12-30- ENTRETIEN DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RAPPORTE le marché signé avec la société JEAN-LEFEBVRE n°2008-055 relatif aux travaux de génie civil

AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés relatifs à l'entretien du réseau d'assainissement communal attribués par la Commission d'appel d'offres du 12 décembre 2008, soit :

* Lot n°2 : Travaux de génie civil
Société HP-BTP

* Lot n°3 : Maintenance des équipements de pompage et de refoulement
Société EMU Ile-de-France

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2009

2008-12-31- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT AU GROUPE SCOLAIRE JACOB – LOT N°13 : VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURES - PLANTATIONS - MARCHE N°2007-046 - Approbation et autorisation de signer l'avenant n°2

Sur proposition de M. Guilbert, Adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°2 au marché de travaux de construction d'un restaurant au groupe scolaire Jacob – Lot n°13 : VRD – Aménagements extérieurs - Plantations - Marché n°2007-046, pour un montant de -6 435,00 € HT (-7 696,26 € TTC).

PRECISE que le montant du marché pour ce lot est porté de 99 794,70 € HT (119 354,46 € TTC) à 93 359,70 € HT (111 658,20 € TTC).

PRECISE que les sommes sont inscrites au budget.

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-12-32- LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS (marché n°2007-100) - Approbation et autorisation de signer l'avenant n°1

Sur proposition de M. Popelin, Vice-président du conseil général, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de location et maintenance de photocopieurs pour les services administratifs - Marché n°2007-100, pour un montant de :

- Location d'un copieur pour la Direction des Finances et la DRH pour un montant annuel de
- 3 187,68 € HT (3 812,46 € TTC).
- Location d'un copieur pour le CMS pour un montant annuel de 516,08 € HT (617,23 € TTC)

PRECISE que le coût copie annuel reste inchangé, soit 0,0055 € HT (0,0066 € TTC)

PRECISE que le montant du marché est porté de 19 900,30 € HT (23 800,76 € TTC) à 23 604,06 € HT (28 230,46 € TTC).

PRECISE que les sommes seront inscrites au budget principal 2009

AUTORISE le maire à signer cet avenant et l'ensemble des documents s'y rapportant.

2008-12-33- EXPLOITATION D'UN SERVICE COMMUNAL DE DEPLACEMENTS URBAINS - Autorisation de signer les marchés

Sur proposition de M. Le Bozec, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le maire à signer le marché avec la société AUTOBUS DU FORT pour un montant de 395 550,00 € HT (417 305,25 € TTC) relatif à l'exploitation d'un service communal de déplacements urbains.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2009.

2008-12-34- CREATION D'UN PROTOCLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P.A.I.) DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

Sur proposition de Mme Hodé , Adjointe au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte à compter du 1er janvier 2009, le projet d'accueil individualisé dans les structures de la petite enfance ci annexé.

2008-12-35- PROJET D'ETABLISSEMENT : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Sur proposition de Madame Hodé, Adjointe au Maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte à compter du 1er janvier 2009, le projet d'établissement de l'accueil enfants-parents.

2008-12-36- DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DE LA BANDE DESSINEE,

Sur proposition de M. Robillard, Adjoint au maire,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles, du Conseil général de Seine-Saint-Denis et du Conseil régional d'Ile-de-France pour l'organisation des 11èmes rencontres de l'illustration et de la bande dessinée à Livry-Gargan.

2008-12-37- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU GYMNASSE JACOBNOTE

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Seine-Saint-Denis et entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le subventionnement des travaux de réhabilitation et d'extension du Gymnase Jacob et signer les conventions de financement correspondantes.

2008-12-38- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE LUCIE AUBRAC

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

A la majorité par 38 voix pour et 1 abstention (M. Prudhomme)

DESIGNE les représentants suivants au conseil d'administration du nouveau collège Lucie Aubrac :

Titulaires : - Mme Lemaire
 - M. Hébert
 - Mme Renault

suppléants : - Mme Bonsall
 - Mme Bardoux
 - M. Papazian

M. le Maire,
Alain CALMAT